

Evry, le 27/08/2021

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Education
nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames les inspectrices,
Messieurs les inspecteurs
Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs d'école

Promotion de la Santé
En Faveur des Elèves

Réf: FC/2021 /n°

Affaire suivie par
Dr Françoise COLLONGUES

Téléphone
01 69 47 91 05
01 69 47 91 06

Mél.
ce.ia91.sante@ac-versailles.fr

site Internet
www.ac-versailles.fr/dsden91

Boulevard de France
91012 Evry cedex

Objet : organisation du service médical élèves pour les secteurs en réseau, année 2021-2022.

En l'absence de médecin référent nommé dans votre établissement, vos demandes d'ordre médical sont à adresser de la façon suivante :

1. Pour les **URGENCES** (situations sanitaires : maladies transmissibles, certificats de lésions dans le cadre de la protection de l'enfance...)

Contactez le service médical départemental central:

01 69 47 91 05 – 01 69 47 91 06

2. Pour les demandes **d'aménagements des examens (procédure complète), d'orientation prioritaire :**

Faire parvenir les demandes au service médical départemental central

01 69 47 91 05

Ce.ia91.consultreseaux@ac-versailles.fr

3. Pour les demandes de **mise en place de PAI (maladie chronique), de PAP (difficultés scolaires durables) :**

Faire parvenir les demandes aux cabinets médicaux cités en annexe 1

4. Pour les demandes **d'avis ou de consultation médicale** (PAI complexe, difficultés scolaires importantes, comportement, décrochage scolaire...), dossier MDPH sans prise en charge médicale :

Contactez le secrétariat des cabinets médicaux cités en annexe 1



2/2

5. **Cas particulier : Etablissements privés sous contrat** : toute demande d'ordre médical doit parvenir au **service médical départemental central**.

Le Directeur académique

Jérôme BOURNE-BRANCHU

PJ : Annexe 1 : liste des centres médicaux scolaires de référence

Annexe : centres médicaux scolaires référents pour le secteur en réseau

Bassin	Centre médico-scolaire
Bassin d'éducation d'EVRY	CMS collège Rosa Luxembourg 1 avenue du bois de place 91090 LISSES Ce.ia91.evrysanteeleves@ac-versailles.fr
Bassin d'éducation d'ETAMPES	CMS Collège Saint Exupéry Chemin de Paris 91630 MAROLLES EN HUREPOIS Ce.ia91.marollessanteeleves@ac-versailles.fr
Bassin d'éducation de MASSY	CMS Vaillant 23 avenue de Stalingrad 91120 PALAISEAU Ce.ia91.massysanteeleves@ac-versailles.fr
Bassin d'éducation de MONTGERON	CMS Lycée Les Frères Moreau Route de Brunoy 91480 QUINCY SOUS SENART Ce.ia91.montgeronsanteeleves@ac-versailles.fr
Bassin d'éducation de SAVIGNY	CMS Degas 11 rue Degas 91600 SAVIGNY SUR ORGE Ce.ia91.savignysanteeleves@ac-versailles.fr

PAI, PAP : les demandes doivent être accompagnées d'un dossier complet : demande détaillée des parents avec leurs coordonnées complètes, documents médicaux, ordonnance pour les PAI, annexe 2, annexe 3 et son complément pédagogique, ainsi que les bilans médicaux ou paramédicaux réalisés dans ce cadre, photocopies des bulletins scolaires pour les PAP.